

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2023.

PRÉSENTS : Marielle JEANNEAU, Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Corinne HERVOUET, Ronan BERNARD, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

ABSENTS : Daniel VALLET, excusé, qui a donné pouvoir à Marielle JEANNEAU.
Patricia MANGAUD, excusée, qui a donné pouvoir à Benoît MARIONNEAU.
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.
Isabelle DAGORNE, excusée.
Brian DUFFY, excusé.
Stéphane SÉCHET, excusé.
Thierry SABOTIER, excusé.
Estelle PIFFETEAU, excusée.
Virginie HARSCOËT, excusée.

QUORUM : 14

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Jacques NUAUD (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- approbation des procès-verbaux des séances du 12 juillet 2023 et du 31 août 2023.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Mise à jour du tableau des effectifs.

- ↳ Suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps incomplet (12 h) et création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps incomplet (8 h).....délibération n° 1

B - Cession d'un véhicule Kangoo.....délibération n° 2

C - Mise à disposition des équipements sportifs auprès des collègues.....délibération n° 3

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Transformation d'un local en espace jeunes.

- ↳ Demande de subvention auprès du conseil régional.....délibération n° 4

B - Dénomination du parking de la Maison des enfants, du restaurant scolaire, et de l'école Gustave-Roch et numérotation de la future boucherie et des futures cellules commerciales.....délibération n° 5

C - Classement dans le domaine public communal des parcelles du nouveau parking cars du collège Notre-Dame la Maine et de la voie créée entre la rue des Acacias et la rue des Écoles.....délibération n° 6

3 - QUESTIONS DIVERSES.

- ↳ Questions des élus.
- ↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Jacques NUAUD.

Préambule :

- Après lecture, les procès-verbaux des séances du 12 juillet 2023 et du 31 août 2023 sont adoptés à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

A - Mise à jour du tableau des effectifs.

- ↳ Suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps incomplet (12 h) et création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps incomplet (8 h).

Suite à la demande d'un agent qui souhaite diminuer son temps de travail à la sortie de sa période de disponibilité, il est proposé à l'assemblée de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2023 son emploi, en ramenant sa durée hebdomadaire de 12 h à 8 h, sans modification de son grade (adjoint territorial d'animation).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

B - Cession d'un véhicule Kangoo.

Dans le cadre de la gestion du parc de matériel des services techniques, il est proposé à l'assemblée de céder un véhicule Kangoo à M. Dany Marre pour un montant restant à définir.

Ce véhicule a été acheté en 2006 au prix de 8 500 € T.T.C. Il a été mis en circulation en 2003.

M. le Maire précise que cette vente est prévue pour un montant de 500 € T.T.C., le véhicule n'étant plus utilisé depuis 2 ans suite à un grand nombre de réparations à faire après le dernier contrôle technique.

Cette vente est validée à l'unanimité.

C - Mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges.

Le Conseil départemental a décidé de réévaluer, pour l'année scolaire 2023 - 2024, sa participation financière pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des collèges, dans le cadre de leur pratique d'éducation physique et sportive.

Cette participation est calculée sur les heures d'utilisation réelles des équipements, selon les tarifs suivants :

- salle d'une superficie supérieure à 800 m² : 12 € par heure,
- petite salle ou salle spécialisée : 9 € par heure,
- installations extérieures ou de plein air : 11 € par heure.

Monsieur le Maire doit être autorisé à signer la nouvelle convention, afin que la Commune puisse percevoir les recettes financières correspondantes.

J. Nuaud souhaite connaître l'ampleur de l'augmentation.

B. Marionneau précise qu'elle est minime.

M. le Maire rappelle que cette prise en charge ne concerne que l'espace des Richardières dans la mesure où le Conseil départemental a subventionné la construction de la salle du Fief des Sports au-delà des montants habituels, en raison de la proximité du collège Andrée-Chedid.

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité.

2 - TRAVAUX URBANISME.

A - Transformation d'un local en espace jeunes.

- ↳ Demande de subvention auprès du Conseil régional.

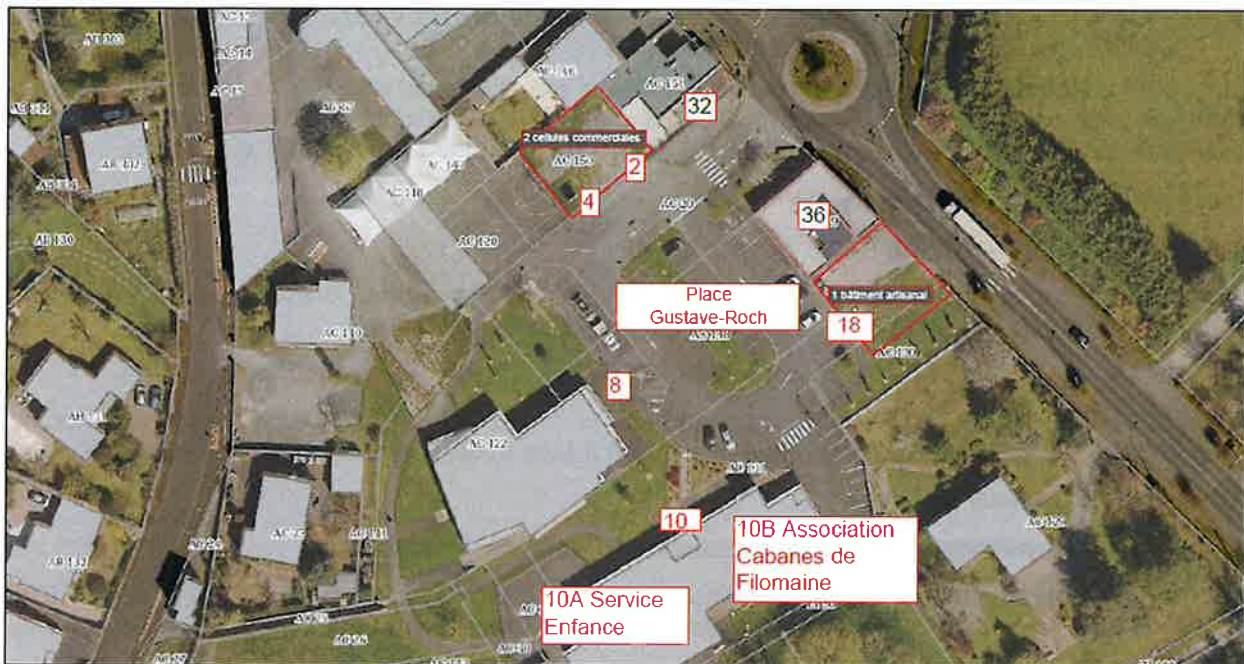
Le projet de transformation d'un local de l'espace des Richardières en espace jeunes pouvant être subventionné par le Conseil régional au titre du fonds de revitalisation des centres villes, le Conseil valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de demande d'aides financières.

B - Dénomination du parking de la Maison des enfants, du restaurant scolaire, et de l'école Gustave-Roch et numérotation de la future boucherie et des futures cellules commerciales.

Il est proposé à l'assemblée la dénomination du parking et la numérotation des bâtiments comme précisé dans le plan ci-dessous.

S. Daniel précise que la Commission propose de conserver le nom « Gustave-Roch », usité depuis plusieurs années et déjà bien connu des habitants.

Comme il s'agit d'une place, la réglementation impose par ailleurs à la collectivité de procéder à une numérotation par chiffres pairs.



J. Nuaud propose de remplacer la dénomination parking Gustave-Roch par place Gustave-Roch, plus adapté notamment pour l'adressage des bâtiments.

Cette proposition ainsi que la numérotation des locaux sont acceptées à l'unanimité.

C - Classement dans le domaine public communal des parcelles du nouveau parking cars du collège Notre-Dame la Main et de la voie créée entre la rue des Acacias et la rue des Écoles.

Les transferts fonciers ayant été opérés et les travaux d'aménagement achevés, il convient désormais de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section ZH n° 84, 514 et 517, d'une superficie respective de 25 m², 860 m² et 13 m².

Ce classement, n'ayant pas d'enjeu sur les accès aux propriétés riveraines, peut être réalisé sans enquête publique, par simple délibération de l'assemblée.

À l'unanimité des membres présents, les trois parcelles précitées sont classées dans le domaine public communal.



3 - QUESTIONS DIVERSES.

↳ Questions des élus.

[Mme Virginie Harscoët arrive en séance]

- Combien de conseillers municipaux sont inscrits actuellement ?

M. le Maire précise que l'assemblée est composée actuellement de 26 membres.

- Comment peuvent se faire les remplacements nécessaires compte-tenu de la situation actuelle ?

Les personnes présentes sur la liste majoritaire ont toutes été sollicitées. Dans ce cas, la réglementation n'impose pas de remplacement.

- Pourrait-on disposer du tableau des commissions municipales mis à jour ?

Oui le tableau pourra être mis à disposition des élus.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. Marchés signés.

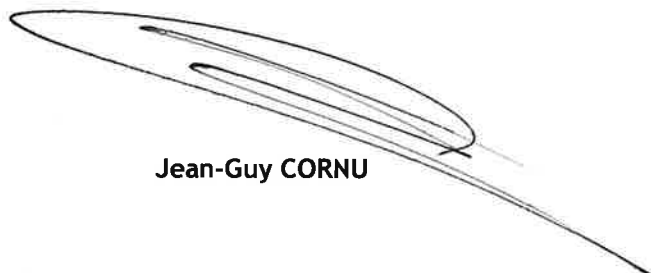
- Acquisition de trois sapins Nordmann : 1 051 € T.T.C. (La Ferme du Val Fleuri),
- branchement d'eau potable pour le chantier des futures cellules commerciales : 776,40 € T.T.C (Saur France),
- acquisition de flûtes à Champagne gravées avec boîte-écriin personnalisable (blason de la Commune) pour 20 mariages : 847,54 € T.T.C. (Éditions Évènements & Tendances),
- échange de la centrale de gestion des alarmes de la Maison Gustave-Roch (hors service) : 1 328,40 € T.T.C. (Adatec),
- entretien de la balayeuse Hako et changement de câbles : 1 195,47 € T.T.C. (Hako),
- réparation provisoire du toit du bureau ALFA de l'espace des Richardières suite à diagnostic : 594 € T.T.C. (Alliatech),
- acquisition d'un aspirateur pour les nouveaux locaux de la Maison des enfants : 240,98 € T.T.C. (Deslandes),
- acquisition de livres : 549,93 € T.T.C. (Librairie les Villes invisibles),
- acquisition de badges d'accès : 582 € T.T.C. (Terçéo),
- acquisition de matériel scénique (lumières) pour l'espace des Richardières, y compris l'installation d'un échafaudage : 6 248,06 € T.T.C. (dbam),
- acquisition de 2 enrouleurs (kakemono) : 357,60 € T.T.C. (Val P.G.),
- remplacement de l'onduleur du serveur de la mairie pour éviter les problèmes de redémarrage lors des coupures électriques : 2 522,40 € T.T.C. (A.P.S.S.I. Group),
- migration des progiciels métiers Berger-Levrault vers le nouveau serveur virtuel : 1 020 € T.T.C. (Berger-Levrault),
- modification du câblage H.D.M.I. au sol et remplacement de la télécommande et du récepteur radio de l'écran de la salle du Conseil et remplacement de la lampe de vidéoprojecteur de la salle de l'étage de la mairie : 802,59 € T.T.C. (Multiscenic),
- remplacement de luminaires de la salle du Fief des Sports et de la Maison des enfants : 652,44 € T.T.C. (Terceo Eiffage),
- remplacement du burineur H.S. : 810 € T.T.C. (Ets Pallard) + 1 perforateur offert,
- travaux supplémentaires parking de cars du collège Notre-Dame la Maine : 9 936,06 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- remplacement de 12 baliroad accidentés : 639,72 € T.T.C. (Sodimar),
- acquisition d'une remorque avec 36 ganivelles : 4 896 € T.T.C. (Sodimar),
- acquisition de plants pour le fleurissement d'automne : 1 318,68 € T.T.C. (Pépinières Gicquiaud),
- acquisition d'une autolaveuse pour la salle du Fief des Sports : 8 640 € T.T.C. (Hako),
- maintenance préventive annuelle de l'autolaveuse : 330 € T.T.C. (Hako),
- réalisation de 200 exemplaires du permis citoyen : 258 € T.T.C. (Offset).

2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0038	28/07/2023	29/08/2023	4 rue du Friche-Audouin (terrain à bâtir dans la Z.A.)	Communauté d'Agglomération de Clisson, Sèvre et Maine
23A0039	29/08/2023	05/09/2023	8 La Chaussée (habitation + terrains)	M. et Mme ASSIMON
23A0040	06/09/2023	15/09/2023	La Chaussée (garage + cave)	Consorts GOURAUD
23A0041	11/09/2023	21/09/2023	Rue de l'Industrie (terrain à usage de parking)	S.C.I. Les Prairies de Loire

M. le Maire lève la séance à 19 h 25.

Le Maire



Jean-Guy CORNU

Le Secrétaire de séance



Jacques NUAUD